

ROGERS MÉDIA INC.

Politique d'approvisionnement en papier pour les magazines Rogers

Rogers Média inc. est une société canadienne active dans les domaines du divertissement et des médias d'information. Elle a pour mission de satisfaire l'intérêt des Canadiens pour des sujets qui les touchent : leur travail, leur vie familiale et personnelle, le monde qui les entoure. Pour ce faire, nous utilisons divers supports, dont le papier pour nos magazines imprimés. Le papier étant au cœur de nos activités, nous nous engageons à adopter des pratiques d'achat de papier sans répercussions néfastes sur l'environnement.

Pour ce faire, nous prenons en compte l'incidence environnementale de toutes les opérations qui jalonnent la vie d'un magazine.

Nous mobilisons dans nos efforts nos fournisseurs et les principaux intervenants de notre chaîne d'approvisionnement, et nous travaillons avec eux à mieux intégrer les critères environnementaux à nos pratiques d'achat. Notre approche inclut les éléments suivants:

- **Soutenir la gestion forestière responsable** : pour nous assurer que le papier acheté par Rogers Média est fabriqué à partir de fibre provenant de forêts bien gérées, nous faisons appel à un organisme de certification indépendant qui s'appuie sur une chaîne de traçabilité contrôlée. Nous n'achetons pas et n'achèterons jamais sciemment des produits forestiers issus d'une récolte illégale ou des produits dérivés provenant de zones où l'exploitation forestière est interdite par la loi. Le papier sur lequel nous imprimons nos magazines est toujours certifié par l'un des trois organismes internationaux suivants : l'association canadienne de normalisation (CSA[®]), le Forest Stewardship Council[®] (FSC[®]) ou la Sustainable Forestry Initiative[®] (SFI[®]). Dans la mesure du possible, nous privilégions le papier fabriqué à partir de fibres de bois issu de forêts certifiées par le Forest Stewardship Council[®].
- **Gérer plus efficacement la consommation et l'élimination du papier** : optimiser les processus de gestion du papier peut avoir des retombées environnementales positives. Nous tentons de réduire notre consommation et de promouvoir le recyclage et l'optimisation des processus de fabrication, tout en nous efforçant, dans la mesure du possible, d'utiliser du papier plus léger.
- **Forêts de grande valeur écologique** : nous travaillons de concert avec les fournisseurs et les intervenants clés afin de mieux comprendre les enjeux liés aux forêts de grande valeur écologique ainsi que les stratégies de gestion visant à conserver ou à accroître les ressources naturelles de grande valeur écologique. Grâce à la certification et à d'autres mécanismes, nous surveillons de près les pratiques d'approvisionnement en papier pour nos magazines afin qu'elles traduisent nos engagements.
- **Production de papier** : nous privilégions le papier sans chlore élémentaire, totalement exempt de chlore ou traité sans chlore. Nous n'achetons pas sciemment du papier contenant de la pâte blanchie à l'aide de gaz chloré. Nos efforts visant à réduire l'empreinte écologique de notre consommation de papier nous conduisent à diminuer notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre.

Nous savons que les procédés et les critères de fabrication et d'achat de papier écologiquement viables sont en constante évolution. Dans notre Rapport sur la responsabilité sociale, nous rendrons compte chaque année des progrès réalisés et des mesures que nous prendrons pour atteindre nos objectifs.

FAQ - Politique d'approvisionnement en papier pour les magazines Rogers

1. *Qu'est-ce qu'une chaîne de traçabilité contrôlée?*

C'est la démarche par laquelle on suit la fibre tout au long du processus de production, de la forêt jusqu'à l'imprimerie, en passant par la transformation. La CSA, le FSC et la SFI ont tous trois mis sur pied une chaîne de traçabilité, et certaines usines de papier ont également établi leur propre système.

2. *Qu'est-ce que la certification forestière?*

C'est le processus par lequel un organisme indépendant atteste la qualité de la gestion d'une zone forestière donnée. Les pratiques de gestion forestière sont évaluées au regard de normes préétablies, par un organisme certificateur accrédité. En Amérique du Nord, les systèmes de certification les plus utilisés sont ceux du Forest Stewardship Council® (FSC®), de l'association canadienne de normalisation (CSA®) et de la Sustainable Forestry Initiative inc.® (SFI®). Le FSC® a été fondé en 1993 grâce aux efforts du Fonds mondial pour la nature et du géant britannique de la vente au détail B&Q. Il a établi le premier système de certification forestière du monde.

3. *Quelle est la différence entre les normes de certification de la CSA®, du FSC® et de la SFI®?*

Les trois organismes ont mis en place des programmes d'accréditation indépendants ainsi que des critères de gestion durable des forêts qui répondent aux normes internationales, tout en défendant de multiples intérêts. Les méthodes et les processus opérationnels de ces trois systèmes ont fait l'objet de nombreuses études comparatives. Il en ressort le plus souvent que chaque système a des points forts et des points faibles, et met l'accent sur des aspects différents de la gestion durable des forêts. Voici quelques-uns de leurs principaux traits distinctifs :

- le système de certification FSC® est utilisé dans plus de 60 pays, tandis que celui du SFI® est utilisé aux États-Unis et au Canada; celui de la CSA®, lui, ne l'est qu'au Canada;
- les activités de surveillance du FSC® revêtent une dimension sociale importante, touchant aux droits des travailleurs, des peuples autochtones et des populations tributaires du milieu forestier;
- le programme du FSC® est le seul à bénéficier d'un large soutien de la part de la communauté environnementale.

4. *Que sont les « forêts de grande valeur écologique »?*

Les forêts de grande valeur écologique sont des aires boisées dont les particularités en font des milieux de grande importance pour la biodiversité ou les populations locales. Cette désignation appelle la conception et la mise en place de solutions de gestion appropriées pour ces forêts, des initiatives qui préserveront ou augmenteront leur valeur écologique et socioéconomique. Il peut s'agir, dans certains cas, de protéger officiellement les forêts, de reporter la coupe du bois ou d'utiliser des méthodes d'exploitation forestière durable adaptées.

5. *Que signifie « sans chlore élémentaire »?*

Une pâte sans chlore élémentaire est blanchie avec un dérivé du chlore tel que le dioxyde de chlore (ClO₂), plutôt qu'avec du chlore gazeux pur (Cl).

6. *Que signifie « totalement exempt de chlore »?*

Une pâte totalement exempte de chlore est blanchie sans produit chloré (chlore, dioxyde de chlore ou hypochlorite) ou n'a pas été blanchie du tout.

7. *Que signifie « traité sans chlore »?*

Le papier recyclé est habituellement « traité sans chlore », c'est-à-dire qu'aucun chlore ni dérivé du chlore n'est utilisé dans le processus de recyclage. Il peut cependant être fait à partir de papier récupéré qui, à l'origine, a été blanchi à l'aide de chlore ou de dérivés du chlore (les fibres des papiers qui, à l'origine, ont été blanchies avec du

chlore ou avec des dérivés du chlore conservent une certaine quantité de ceux-ci). Le papier recyclé produit à l'aide de chlore ou de dérivés du chlore n'est pas « traité sans chlore ».